

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

23-09-245

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en modifiant le point 5.2 pour qu'il se lise comme suit :

5.2 Appui à la Poissonnerie Blanchette – Consolidation des emplois

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

23-09-246

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-09-247

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2023, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-09-248 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2023, Il EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-09-249 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2023, Il EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Homme le plus fort du Canada-Simon Pratte

Simon Pratte a été sacré l'homme le plus fort au pays grâce à sa victoire au championnat Canada's Strongest Man la fin de semaine dernière à Sainte-Anne-de-Beaupré. L'athlète originaire de Sainte-Anne-des-Monts s'est entraîné avec Serge Chrétien et a d'abord performé en haltérophilie.

4.2 Clinique ophtalmologie

Le maire mentionne qu'il a été président d'honneur du tournoi de golf au profit de la Fondation santé Haute-Gaspésie. Il est heureux d'annoncer que plus de 50 000 \$ ont été amassés lors de cet événement. Le CISSS Gaspésie a annoncé qu'il allait financer le 200 000 \$ manquant pour l'achat de l'appareil d'opérations oculaires au laser servant, entre autres, pour les cataractes. La mise en fonction de l'appareil est prévue pour février 2024. Le maire mentionne que l'activité de danse sociale du dimanche a amassé 1 500 \$ au profit de cette cause et il remercie tous les donateurs.

4.3 Terrain de jeux

Le maire souligne le magnifique travail effectué cet été pour la mise à niveau des infrastructures de loisirs. Les employés municipaux ont travaillé fort et en équipe afin que le tout se réalise rapidement et que le résultat soit aussi concluant. Il souligne que cela améliore la fierté et sentiment d'appartenance des annemontois.

5.- Administration

23-09-250 5.1 Autorisation de signature - Servitude avec Hydro-Québec pour bornes de recharge

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour borne de recharge de véhicules électriques en faveur d'HYDRO-QUEBEC, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 4 326 685 du Cadastre du Québec, (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 4 326 685 Cadastre du Québec appartenant à la Ville (ce(s) lot(s) pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

Que le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;

Qu'un membre de l'étude *Notaires Beauchamp, Cyr Inc.* soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

ADOPTÉE

23-09-251 5.2 Appui à la Poissonnerie Blanchette – Consolidation des emplois

CONSIDÉRANT la baisse du stock de turbot, une partie des employés de la Poissonnerie Blanchette ne seraient pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi, faute d'avoir pu travailler suffisamment durant la saison;

CONSIDÉRANT que les travailleurs étrangers formés ont dû retourner dans leur pays sans avoir travaillé le nombre de semaines prévus à leur contrat ce qui pourrait nuire à leur retour l'an prochain et causer ainsi la perte de cette main-d'œuvre qualifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de presser le gouvernement du Canada pallier au manque de semaines nécessaires pour recevoir de l'assurance-emploi et de qualifier l'ensemble des travailleurs qui, compte tenu de la rareté de la ressource, ne peuvent pas se qualifier pour l'assurance-emploi.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

23-09-252 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 38428 à 38455, pour un montant de 169 669,83 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 38456 à 38528, pour un montant de 535 734,08 \$
- Pour un total de 705 403,91 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

23-09-253 6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

500 \$ - Comité MADA de Sainte-Anne-des-Monts

500 \$ - Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie
350 \$ - Camp de jour de Sainte-Anne-des-Monts
500 \$ - Association du cancer de l'est du Québec

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

23-09-254

8.1 Adoption du règlement 23-953 modifiant le plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 23-953 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 23-953 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le plan d'affectation des sols du plan d'urbanisme 04-626 afin d'agrandir la zone à dominance mixte sise sur le boulevard Perron Ouest par une partie du lot 5 407 588 actuellement en zone à dominance résidentielle faible densité au plan d'affectation du sol afin d'y autoriser plus précisément l'activité d'hôtellerie et l'implantation de chalets de tourisme (location courte durée) comme usage complémentaire à l'usage principal sur lot 5 407 588;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 26 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le règlement 23-953 est en lien direct avec le règlement 23-954, que le conseil municipal a décidé de retirer, ce qui rend donc son adoption inutile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retirer le Règlement 23-953 modifiant le plan d'urbanisme 04-626.

ADOPTÉE

23-09-255

8.2 Adoption du règlement 23-954 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 23-954 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 23-954 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 3/5 afin d'agrandir la zone à dominance mixte M.101 à même une partie de la zone à dominance résidentielle Rb.104 correspondant à une partie du lot 5 407 588 afin d'y autoriser plus précisément l'activité d'hôtellerie et l'implantation de chalets de tourisme (location courte durée) comme usage complémentaire à l'usage principal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 26 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT que dans la zone M.101 le nombre de demandes nécessaires pour qu'il y ait la tenue d'un registre est de 8 (sur 16 électeurs) et que le nombre de demandes reçues est de 10;

CONSIDÉRANT que dans la zone Rb.104 le nombre de demandes nécessaires pour qu'il y ait la tenue d'un registre est de 15 (sur 45 électeurs) et que le nombre de demandes reçues est de 17;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que le nombre de demandes reçues en fonction du nombre d'électeurs dans les zones visées justifie le retrait de la modification de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 23-954 modifiant le règlement de zonage 04-620 soit retiré.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

23-09-256

9.1 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde à temps complet

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de Rémi Dugas, opérateur de machinerie lourde, en décembre 2021 et de sa lettre de démission en date du 30 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que lors d'un premier affichage en janvier 2023 aucun opérateur qualifié n'a obtenu ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde à temps complet (52 semaines).

ADOPTÉE

23-09-257

9.2 Ouverture de poste – Préposé de maintenance voirie à temps complet

CONSIDÉRANT le départ de Serge Daraïche du poste de préposé de maintenance voirie pour le poste de préposé maintenance loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de préposé à la maintenance voirie à temps complet (52 semaines) à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE

23-09-258

9.3 Ouverture poste opérateur machinerie lourde 18 semaines de nuit – hiver

CONSIDÉRANT le manque d'opérateur de machinerie lourde tel qu'indiqué à l'article 20.11 de la convention collective de travail de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde 18 semaines de nuit – hiver.

ADOPTÉE

23-09-259

9.4 Autorisation d'achat d'une remorque incluant du matériel auprès de Les Entreprises Roy et Duguay et Ass.

CONSIDÉRANT l'offre de Les Entreprises Roy et Duguay et Associés faite à la Ville de lui vendre une remorque incluant du matériel d'aqueduc et d'égout que la Ville utilise dans le cadre de ses opérations;

CONSIDÉRANT que Marco Desjardins et David Castonguay ont fait l'inventaire du matériel et juge que la valeur excède le montant demandé, soit 30 000 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de la remorque et du matériel pour la somme de 34 492,50 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10. Loisirs

23-09-260 10.1 Autorisation pour remplacement des T-Bar de la remontée du Centre de Plein-air

CONSIDÉRANT l'état d'usure des T-Bar de la remontée du Centre de Plein-air;

CONSIDÉRANT la soumission de Pièces et techniques RMA Inc. pour le remplacement des 26 T-Bar, reconditionnés à neuf, au montant de 545 \$ chaque avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de 26 T-Bar, à Pièces et techniques RMA Inc., au montant de 14 170 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

23-09-261 10.2 Autorisation d'achat de clôtures pour le parc de quartier Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT la désuétude de la clôture actuellement en place au parc de quartier Gérard-Robinson;

CONSIDÉRANT la soumission de Richard Cloutier Paysagiste pour l'achat et l'installation d'une clôture de 518 pieds linéaire au montant de 22 500 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat et l'installation d'une clôture à Richard Cloutier Paysagiste au montant de 22 500 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

23-09-262 10.3 Autorisation de paiement de facture – Sports-Inter – Buts de soccer

CONSIDÉRANT que le club de soccer a obtenu une aide financière pour l'achat de 8 ensembles de buts de soccer;

CONSIDÉRANT que le fournisseur demandait un dépôt de la moitié de la facture totale de 56 958,62 \$ pour procéder à la commande;

CONSIDÉRANT que, le club de soccer n'ayant pas les liquidités nécessaires, il a été convenu que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts payerait la facture et que le club de soccer effectuerait le remboursement à la Ville, une fois que l'aide financière lui sera versée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture F3520097 au montant de 56 958,62 \$, taxes incluses, à Sports-Inter pour l'achat de buts de soccer.

ADOPTÉE

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-09-263

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
